

LA LETTRE DU COMITÉ

Décembre 2025



La répression n'aura pas raison de la Tunisie démocratique

Il ne se passe pratiquement pas un jour en Tunisie sans procès politique ou procès d'opinion, ni sans le prononcé de lourdes condamnations à l'encontre de responsables politiques de premier plan, de militants de la société civile, de blogueurs et de journalistes.

LIRE L'EDITO



17 décembre 2025 : plusieurs rues, un seul récit imposé et le piétinement assumé de l'état de droit

Le 17 décembre 2025 n'a pas été une commémoration univoque. Il a été une journée de fractures, révélatrice d'une Tunisie traversée par des colères, des attentes et des usages opposés de la rue. Surtout, il s'inscrit dans une séquence politique précise : celle des quatre samedis consécutifs de manifestations réussies, à Tunis notamment, qui ont remis au centre du débat public les libertés, l'indépendance de la justice et la fin de l'arbitraire.

LIRE L'ARTICLE



10 décembre : la vitrine et ce qui se joue derrière

Le communiqué publié par le ministère tunisien des Affaires étrangères le 10 décembre 2025, à l'occasion du 77^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, relève d'un exercice désormais devenu suranné et anachronique.

[LIRE L'ARTICLE](#)



Justice et réparation pour Moncef Houaidi

L'affaire de Moncef Haouaidi, vendeur de figes de barbarie à Tabarka, n'est pas une erreur judiciaire isolée. Elle est le symbole brutal d'un système répressif qui instrumentalise la justice pour faire taire les voix libres, en particulier celles issues des régions marginalisées.

[LIRE L'ARTICLE](#)



Le rapport de la LTDH ou l'anatomie d'un basculement autoritaire

Le rapport annuel 2025 sur les droits et les libertés, publié par la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), en arabe, التقرير السنوي - LTDH - السنوي حول الحقوق والحريات 2025 ne constitue pas un simple état des lieux. Il s'agit d'un document d'alerte majeure qui décrit non plus une dégradation conjoncturelle des libertés, mais l'installation durable d'un système de restriction généralisée des droits fondamentaux en Tunisie.

[LIRE L'ARTICLE](#)



L'interdiction des visites pénitentiaires consacre l'opacité institutionnelle

La décision des autorités tunisiennes d'empêcher la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'Homme (LTDH) d'accéder aux établissements pénitentiaires ne relève ni d'un incident administratif, ni d'un simple désaccord procédural. Elle s'inscrit dans une dynamique plus large et profondément préoccupante : la restriction progressive des mécanismes de contrôle indépendant et la remise en cause du rôle légitime de la société civile dans la protection des droits fondamentaux.

[LIRE L'ARTICLE](#)



Un magistrat révoqué...un avocat inscrit

La décision d'inscrire au tableau de l'Ordre des avocats de Tunisie un magistrat révoqué par le décret présidentiel n°516/2022 du 1er juin 2022 constitue une première. Elle a suscité de nombreuses réactions sur les pages des avocats, entre ceux qui remercient le Conseil de l'Ordre d'avoir enfin offert cette garantie, susceptible d'encourager l'indépendance de la magistrature en proposant une alternative au juge qui se rebelle contre les instructions et les immixtions de plus en plus systématiques du régime...

LIRE L'ARTICLE



La Cour constitutionnelle : l'énième échec de Kaïs Saïed

Le 4 décembre 2025, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a condamné pour la troisième fois la Tunisie pour l'absence de Cour constitutionnelle, dans sa délibération relative à l'affaire 61/2019 *Elyssa* (un pseudonyme) contre la République tunisienne. La requérante y est reconnue victime d'une violation de son droit à un procès équitable, faute de pouvoir contester la constitutionnalité de l'article 236 du Code pénal, un article qui réprime l'adultère sans pour autant définir l'élément matériel dudit crime, ce qui est contraire au principe de légalité des crimes et des peines.

LIRE L'ARTICLE



A la Bourse du Travail, le 16 décembre, Une mobilisation large et déterminée contre la répression en Tunisie

Le 16 décembre 2025, à la Bourse du Travail de Paris, la salle a été le théâtre d'une forte mobilisation. Bien au-delà d'un simple rendez-vous militant, le meeting citoyen et de solidarité a constitué un moment politique fort, marqué par une présence nombreuse, attentive et surtout d'une diversité rare, à la hauteur de la gravité de la situation en Tunisie.

[LIRE L'ARTICLE](#)

COMMUNIQUÉ

Tunisie – Verdict d'appel du 27 novembre 2025 dans l'affaire dite du « complot contre la sûreté de l'État »

[Lire le communiqué →](#)

ALERTE · INSTAGRAM

CHAÏMA ISSA KIDNAPPÉE EN PLEINE MANIFESTATION

[Voir la publication →](#)

ALERTE · INSTAGRAM

AHMED NEJIB CHEBBI ARRÊTÉ À SON DOMICILE

[Voir la publication →](#)

DOSSIER

L'affaire Abir Moussi dite du « bureau d'ordre »

[Accéder au dossier →](#)

Nos derniers communiqués

Retrouvez toutes nos prises de position récentes et communiqués sur la situation en Tunisie.



Consulter nos derniers communiqués



CRLDHT

21ter rue voltaire
75011 Paris

crlght@proton.me
+33 (0)1 23 45 67 89

[Privacy](#)
[Imprint](#)
[Unsubscribe](#)